



Abus d'en faiblesse plainte déposer contre mon amie

Par **Cathy Foulon**, le **24/08/2018** à **13:20**

Bonjour,

J'ai une amie, auxiliaire de vie, a travaillé 14 ans pour une personne âgée. Cette personne âgée est décédée, son fils porte plainte pour abus de faiblesse or; il ne s'est jamais occupé de sa mère durant son vivant, même pas de visites, juste quand il a appris le décès. Mon amie, pendant ces années, a reçu de l'argent de cette dame pour s'en être occupée jusqu'à son dernier souffle, a été reconnaissante envers elle, mais en aucun cas ça n'a joué sur la succession ou l'héritage qui était pour les enfants. Elle avait quand même tout prévu pour eux jusqu'à ses obsèques, elle ne leur a laissé aucune dette, tout était en ordre.

Son fils porte plainte car mon amie a reçu de l'argent pour s'être occupé de sa mère, à son bon vouloir, car ne voulait pas que ces enfants aient de plus de ce qu'elle avait donné, que son fils lui avait fait signé assurance vie et donations pour lui. Cette dame a juste été reconnaissante de tout ce qu'elle faisait pour elle 7 jours sur 7. Pratiquement, cette dame n'était pas sous tutelle et avais encore toute sa tête.

Que risque mon amie ? Trouvez-vous ça normal ou c'est son fils qui est une ordure de faire-valoir ça ? Sachant qu'il a tout empoché : maison, assurance vie, etc. et, là, il porte plainte contre mon amie.

Merci.

Par **Visiteur**, le **24/08/2018** à **15:38**

Bonjour

Tout dépend de l'importance des montants...

Une enquête aura lieu, basée sur les chèques émis et/ou retraits d'argent, par rapport aux besoins estimés de cette personne.

Votre amie détient-elle des justificatifs pour ce qu'elle a reçu?

Par **Cathy Foulon**, le **24/08/2018** à **16:18**

Tout était noté sur un cahier mais le cahier a disparu lors du décès de la dame quand son fils est venu vider la maison. Elle avait même fait une lettre pour expliquer pourquoi elle avait fait ça pour mon amie, pour éviter les problèmes quand elle ne serait plus là. C'était une personne dépendante qui avait besoin de beaucoup d'aide. Mais tout ça a disparu, cahier et lettre, elle n'a pas de justificatifs mais lors de son audition, elle a confirmé le reçu de cet argent perçu, elle ne l'a pas nié.

Merci.

Par **Visiteur**, le **25/08/2018** à **12:32**

Elle a bien fait de reconnaître, mais malheureusement elle a aussi accepté ou fait ce qu'il ne faut pas faire, déontologiquement, lorsqu'on s'occupe d'une personne âgée...

On peut être très vite accusé d'abus de faiblesse, mais s'il semble facile de supposer qu'une personne a subi un abus de faiblesse, encore faut-il le démontrer au Juge pour pouvoir obtenir une indemnisation.

Lien sur notre site

<https://www.legavox.fr/blog/canini-formation/abus-faiblesse-lutter-contre-spoliation-5714.htm>